

Associations



Calendrier de chasse saison 2021-2022

Communale des Rièzes		Syndicale des Pothées		Domaniale des Pothées	
Samedi	02/10/2021	Mercredi	13/10/2021	Vendredi	01/10/2021
Samedi	16/10/2021	Samedi	23/10/2021	Samedi	09/10/2021
Dimanche	17/10/2021	Samedi	30/10/2021	Vendredi	15/10/2021
Dimanche	31/10/2021	Samedi	06/11/2021	Mercredi	27/10/2021
Jeu	11/11/2021	Mercredi	10/11/2021	Mercredi	03/11/2021
Samedi	13/11/2021	Mercredi	17/11/2021	Jeu	11/11/2021
Samedi	27/11/2021	Dimanche	28/1/2021	Samedi	20/11/2021
Dimanche	12/12/2021	Dimanche	05/12/2021	Vendredi	26/11/2021
Lundi	27/12/2021	Vendredi	17/12/2021	Vendredi	03/12/2021
Dimanche	09/01/2022	Mercredi	22/12/2021	Samedi	11/12/2021
Dimanche	23/01/2022	Mercredi	05/01/2022	Mercredi	29/12/2021
		Samedi	22/01/2022	Samedi	08/01/2022
		Dimanche	30/01/2022	Mercredi	19/01/2022
				Vendredi	28/01/2022
				Lundi	31/01/2022



Site du Parc Naturel des Ardennes où vous trouverez également les dates des chasses sur les territoires limitrophes à Maubert-Fontaine : www.parc-naturel-ardennes.fr/calendrier-chasse

Foyer maubérien : fitness



Le Foyer maubérien annonce la reprise de l'activité **fitness le mercredi 08 septembre** à la salle des sports, de 19h à 20h avec *pass sanitaire* obligatoire.

Familles Rurales reprend ses activités pour adultes :

Club 1001 ouvrages (broderies, couture, tricot...) : **chaque samedi** de 14h à 18h au Mille Club.



Club dentelle aux fuseaux : 2 jeudis par mois de 14h à 18h au Mille Club ; **prochaine séance le 30 septembre.**

Club joie de vivre (marche ou jeux de société) : 1 jeudi par mois de 14h à 16h au Mille Club ; **prochain RDV le 14 octobre.**



MAUBERT

infos



Sommaire

Pages

- 2** Le mot du maire
- 3-5** Informations municipales
- 6-8** Informations pratiques
- 9-10** Travaux
- 11-12** Associations



Votre mairie

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00

Sur rendez-vous l'après midi

tel : 03.24.35.20.26

Mel : maubert-fontaine.mairie@wanadoo.fr

Site : maubert-fontaine.com

Permanence des élus :

Lundi 11h : Monsieur LABILLOY Laurent
Mardi 11h : Monsieur MOUGIN Christian
Mercredi 11h : Madame LE CALVEZ Aude
Vendredi 11h : Monsieur MOUGIN Christian
Samedi 9h à 10h : Madame THIEBEAUX Christine

Ou sur rendez-vous au 03.24.35.20.26

A propos du bulletin municipal

Directeur de publication : M. Christian MOUGIN

Rédaction : Groupe communication de la Mairie

Impression : Fusion Graphic

Distribution : Mairie de Maubert-Fontaine

Le mot du maire

Madame, Monsieur, chers maubériens,

Ce nouveau *Maubert-Infos* vient apporter aux maubériens une information détaillée sur la vie de notre village.

La nouvelle rentrée est là, avec à nouveau l'adoption des gestes barrières, et ce devoir qui consiste à nous protéger les uns les autres, notamment par la vaccination (40 % de notre population maubérienne n'y ayant pas eu recours à cette date).

Nous sommes à nouveau dans une année particulière du fait de cette pandémie, mais la vie communale doit suivre son cours ; travaux et projets visent à améliorer notre vie collective.

Plusieurs travaux d'importance viennent de se terminer : réfection de la toiture de la salle polyvalente, ainsi que de celle de la mairie ; réalisation d'un garde-corps et d'un pont au terrain de jeux, près du lycée.

Les vitraux de l'église vont être prochainement restaurés : il est important de préserver ce patrimoine communal. Le chemin NOE va aussi prochainement être rénové et élargi par Ardennes Thiérache, notre communauté de communes .

Avec notre ComCom encore, nous lançons cet automne le projet architectural du nouveau pôle scolaire.

Le microtracteur Kubota est enfin arrivé après plusieurs mois de retard, et ceci nous a fortement handicapés pour l'entretien de notre village, notamment du fait de l'absence de la balayeuse tractée. Les importantes précipitations ont favorisé la végétation, ce qui a alourdi la tâche de l'équipe technique. Je tiens ici à la féliciter pour les efforts apportés à la propreté de notre village et de notre cimetière.

Comme chaque année nous avons, pour absorber le surcroît de travail et permettre à notre personnel technique de prendre ses congés, fait appel aux *jobs d'été*. Malheureusement (et c'est la première fois), nous n'avons reçu aucune candidature. Cela pose question, me semble-t-il : nos jeunes n'ont-ils plus de besoins ?

Trop souvent, nos trottoirs sont encombrés par des véhicules qui n'ont rien à faire en ces endroits réservés aux piétons : la police municipale est appelée à verbaliser sans délai ces contrevenants. Il en sera de même pour le dépôt de déchets sur le domaine public. Ainsi, vos élus assument pour vous ce quotidien des tâches en même temps qu'ils travaillent aux projets pour le Maubert de demain.

Le maire, Christian MOUGIN



L'association **Maubert-Festivités** a organisé la fête patronale qui s'est déroulée du vendredi 16 juillet au dimanche 18 juillet. Celle-ci a connu un certain succès malgré le manque de manèges, plusieurs forains s'étant désistés au dernier moment, sans explication ...

Le vendredi soir, avant la représentation de la séance de cinéma (qui

n'a pas pu se tenir comme prévu en plein air pour cause d'intervention préfectorale), 150 convives ont dégusté un repas préparé par un traiteur de Mon Idée.

Le samedi 17 juillet un concours de pièces, rassemblant 16 équipes, a été remporté par M. LECLERCQ et M. BRIQUET. Le dimanche matin, une quarantaine de randonneurs ont pu sillonner les sentiers de

Maubert-Fontaine sur un parcours de 6 ou 12 km. Enfin, le dimanche après-midi, la fête s'est clôturée par le spectacle de Fabrice-Alcyde Berrekla, humoriste-imitateur, suivi du groupe dénommé Chor'Hommes interprétant des chants marins .



Association Familiales Rurales



Durant 3 semaines, du 12 au 30 juillet, 36 enfants ont participé au centre de loisirs sur le thème **Ciel Terre Mer**.

Différentes activités ont été proposées. Entre autres : atelier culinaire, bricolage, parcours, grands jeux, escape game, chasse aux trésors, planétarium, éveil à la motricité, bubble bump, machinasons et bidulophones, escrime...

Au programme également : veillées, sorties (parc Argonne, Arche de Noé, centre aquatique).

Pour clôturer le centre, les enfants ont présenté un spectacle à leurs parents, suivi du verre de l'amitié. Rendez-vous à l'année prochaine !

Depuis 2017, le CCAS de Maubert-Fontaine accorde une aide aux familles en versant à l'association une somme par semaine complète, pour chaque enfant résidant à Maubert-Fontaine et participant à l'accueil de loisirs de juillet, à savoir 20€ cette année, directement déduite du montant de la facture des parents.



Médiathèque de Maubert-Fontaine



Horaires d'ouvertures en période scolaire

Mardi de 17h00 à 19h00

Mercredi de 9h00 à 12h00 et de 14h à 17h00

Samedi de 10h00 à 12h00

Pass sanitaire obligatoire

Contact au 03.24.26.88.81 ou par mail : bibli@ardennesthierache.fr



Travaux



Achat d'un tracteur Kubota ;
coût : 21 780 € HT.
(Reprise de l'ancien pour
4 200 € HT);
(Suivant la délibération du 12
avril 2021).



Désherbage, fleurissement et entretien des
espaces verts par les employés communaux



Travaux à venir



Restauration des vitraux de l'église ;
coût : 6 088.75 € HT

Divers marquage routiers au sol (parking
situé rue de la Brasserie, et autres) ;
coût: 1 965.00 HT



Informations municipales



Comptes-rendus du Conseil Municipal : Ils sont en ligne, dans leur intégralité, sur le site maubert-fontaine.com ou consultables en mairie aux horaires d'ouverture.

Ordre du jour de la séance du 12 avril 2021 :

- Compte de gestion 2020
- Compte administratif 2020
- Affectation du résultat 2020
- Taux d'imposition 2021
- Subventions aux associations
- Budget primitif 2021
- Vente de bois ONF
- Achat tracteur tondeuse
- Changement de durée hebdomadaire de travail
- Approbation de la nouvelle répartition du capital social de SPL-Xdemat
- Tarif pour convention de location petite salle polyvalente société de chasse des Tourbes
- Redevance d'occupation du domaine public 2021 Orange
- Décisions prises dans le cadre des délégations

Ordre du jour de la séance du 24 juin 2021 :

- Vente de bois ONF
- Travaux
- Subventions associations
- Décisions modificatives
- Transfert de la compétence mobilité
- Caution pour prêt de matériel de Loto
- Prorogation de l'aménagement forestier avec l'ONF
- Vente de la maison ayant appartenu à Monsieur PATIN

Héritage de Monsieur Roland PATIN

Monsieur Roland PATIN, agriculteur retraité a, comme il l'a exprimé de son vivant, fait don de tous ses biens à la commune de Maubert-Fontaine après son décès. Notre collectivité a ainsi hérité d'une vingtaine d'hectares de pâtures, de 124 500 euros, et de sa maison (menaçant ruine) dans le hameau de Dorville. Notre municipalité lui exprime sa gratitude, à titre posthume.

Notre commune dispose ainsi d'une nouvelle réserve foncière. Le conseil municipal, lors de sa séance du 24 juin 2021, a répondu favorablement à la demande d'achat de l'habitation et de la grange de Monsieur Patin, demande exprimée par Monsieur Emeric Roha et Madame Laure Millart, agriculteurs, et ce pour la somme de 20 000 euros hors frais de notaire à la charge des acquéreurs.

Le Centre Communal d'Action Sociale de Maubert-Fontaine souhaite mettre en place une aide financière pour les étudiants et les apprentis maubériens pour l'année scolaire 2021/2022.

Après en avoir délibéré, les membres de la Commission Administrative ont décidé :

- d'attribuer sous conditions une aide financière de 150 € à l'occasion de la 1ère année d'études post-bac pour les jeunes de moins de 26 ans qui s'inscrivent et suivent régulièrement des études dans un établissement d'enseignement supérieur ou privé ;
- d'attribuer sous conditions une aide financière de 100 € à l'occasion de la 1ère année de préparation d'un diplôme pour les apprentis de moins de 26 ans ;
- d'encadrer cette aide par un règlement d'attribution consultable à la mairie ou téléchargeable sur le site maubert-fontaine.com



Informations municipales



Acquisition par la commune de la maison sise 19 Grande rue

La municipalité de Maubert-Fontaine a fait valoir son droit de préemption urbain et a acquis la maison et le jardin situés 19 Grande rue, pour la somme de 22 100 euros. La démolition est prévue, et ceci pour répondre à plusieurs objectifs :

- faire disparaître un immeuble difficilement réparable, de surcroît devenu insalubre et malsain ;
- écarter le danger constitué par cet immeuble laissé sans entretien (risques potentiels de chutes d'éléments de toiture et de cheminées sur les piétons) ;
- faire pénétrer la lumière dans la Grande rue et aérer la *rue du Préfet* ;
- créer un parking d'une vingtaine de places afin de résorber les problèmes de circulation et de stationnement devenus habituels dans la Grande rue.

Lorsque la sécurité des usagers prime...

Chaque maubérien a pu le constater : depuis l'ouverture de l'échangeur autoroutier de Tremblois-lès-Rocroi, le trafic traversant notre commune a considérablement augmenté. Pour mettre ce constat en évidence, le maire a supervisé un récent comptage qui fait état d'un passage journalier moyen de 4875 véhicules, dont 760 poids lourds.

Peut-on, au niveau de notre commune et de quelque manière que ce soit, résorber ce trafic ? Les municipalités précédentes se sont penchées depuis bientôt quarante ans sur les problèmes de circulation dans Maubert ; des aménagements ont été réalisés (rétrécissement des voies et terre-pleins aux entrées / sorties du village, etc.) pour ralentir le trafic. Un projet de déviation existait par le passé, et il a été abandonné depuis longtemps. Etant donné les contraintes environnementales qui feraient maintenant obstacle à un nouveau projet de contournement, et quand on sait que même s'il était reconnu de première utilité, il lui faudrait dans la pratique 10 à 20 ans pour émerger (si les financements sont réunis), cela ressemble pour le moment à une vue de l'esprit...

D'ailleurs, est-on sûr qu'une déviation présenterait plus d'avantages que d'inconvénients pour notre commune ?

La prudence et la vigilance de chacun restent essentielles.

Lorsque les convois exceptionnels s'engagent dans le virage du *jet d'eau*, il n'est pas rare de constater que la circulation arrivant en sens inverse empiète largement sur le parking de la Place de la mairie. De ce fait est compromise la sécurité des piétons et des usagers du stationnement, maubériens ou extérieurs à notre bourg-centre, mais très nombreux aux heures de fréquentation des commerces et administrations locales.

La sécurité est notre souci. Aussi, comment pouvons-nous accepter la demande d'extension de terrasse sur ce parking si exposé, afin que le café puisse augmenter la surface extérieure qui lui est d'ores et déjà concédée ? La municipalité porte un évident intérêt à la prospérité de tous les commerces maubériens, et elle l'a montré, y compris à l'endroit de ce café. Mais l'exercice de la responsabilité par un élu exige une élémentaire réflexion afin que soit garantie la sécurité de tous. Sur ce sujet, les tentatives de pétitions assorties de propos diffamatoires, tout comme les commentaires irresponsables et nauséabonds sur les réseaux sociaux, sont autant de manœuvres condamnables car elles procèdent davantage de l'expression de rancœurs que d'un sens partagé de l'intérêt collectif.



Travaux



Réfection de la toiture de la mairie ; coût : **37 618 € HT**
(suivant la délibération du 11 février 2021)
Subvention : 11 924 €



Création d'un garde-corps pour sécuriser les marches au terrain de jeu ; coût : 4 310 €



Réfection de la toiture de la salle polyvalente ;
coût : **62 229 € HT** (suivant la délibération du 11 février 2021)
Subvention : 23 711 €



Informations pratiques



Vente de bois

La municipalité renouvelle la vente de bois de chauffage. 13 lots de 5 stères, au prix de 150 euros le lot, seront mis en vente (uniquement aux habitants de la commune de Maubert-Fontaine).

Les personnes intéressées pourront s'inscrire en mairie jusqu'au vendredi 1^{er} octobre, date-butoir, et le tirage au sort pour l'attribution des lots aura lieu le samedi 2 octobre à 12h00.

Le règlement et les conditions de vente seront communiqués sur demande lors de l'inscription en mairie.



Installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques



La Fédération Départementale d'Energies des Ardennes est à l'origine de l'installation d'un réseau de bornes de recharges réparties sur le territoire ardennais.

La borne de recharge de Maubert-Fontaine, située sur l'espace à proximité du monument aux morts, est opérationnelle.

Chaque possesseur de véhicule électrique peut l'utiliser, en ayant souscrit ou non un abonnement au service.

Pour toute information à ce sujet, consulter le site : https://www.fdea08.fr/documents/MU_Borne_Nexans_version_simplifiee.pdf

Création d'une activité maraîchère bio à La Ferme du Haut-Taillis.

Voilà donc un véritable "retour familial à la terre", puisque Madame Noizet et son conjoint installent cette nouvelle activité maraîchage en culture biologique au lieudit Le Haut Taillis, sur les terres exploitées par le passé par les arrière grands-parents de Madame Noizet, Monsieur et Madame Darte. Ce retour recouvre une réorientation professionnelle tout autant qu'une migration géographique pour Madame Noizet (du secteur tertiaire, notamment la banque, vers l'agriculture, et de Monaco jusque Maubert-Fontaine). Pour donner un nouveau sens à la vie, dit-elle.

Pour cette première année de création et de lancement seules les serres et une petite partie en plein champ sont cultivées. Les produits sont donc limités en variété pour le moment, une plus grande diversité étant annoncée pour 2022.

La Ferme du Haut Taillis tient un stand de vente, tous les mardi et vendredi de 16h à 19h sur la place du Monument aux morts à Maubert-Fontaine. Sont proposés des légumes bio, des fraises, et bientôt d'autres productions...



Informations municipales



Défilé du 14 juillet

Nous avons pu à nouveau, ce 14 juillet, organiser le défilé. L'harmonie de Rimogne était présente. Hélas, la pluie était aussi au rendez-vous.



La cérémonie a été suivie de la remise de galons et décorations à plusieurs sapeurs-pompiers ; puis un vin d'honneur a permis de conclure sur une note de convivialité.

Toujours des dégradations ...

Barrière du chemin piétonnier de l'ancienne voie ferrée brisée, serrure du parc de jeux détériorée. Très régulièrement, nous constatons incivilités et dégradations sur les biens communaux. Oisiveté malveillante ? Plaisir de détruire gratuitement ?

Nous rappelons qu'à chaque fois que nous identifions les auteurs de dégradations, ils



sont amenés à réparer les préjudices subis par la commune. Si les auteurs sont mineurs, ce sont les parents qui paient la réparation des dégâts. Les dépôts de plainte par la mairie ne sont jamais exclus.

N'oublions pas que, lorsqu'il y a des dégradations, cela engendre un coût à la collectivité, d'abord matériel, mais aussi humain, car lorsque les employés communaux du service technique réparent, ils ne peuvent se consacrer à d'autres tâches...



Stationnement gênant



Un stationnement est considéré comme gênant dès lors qu'il bloque la circulation pour le passage d'un piéton, d'une poussette ou d'un fauteuil pour personne handicapée, d'un vélo ou d'une voiture. Les cas fréquents de stationnements gênants sont les immobilisations devant un garage, sur un trottoir ou encore sur une voie publique. La verbalisation et le montant de l'amende pour stationnement gênant varient en fonction du lieu.

Il est à noter que la cour de Cassation a estimé dans un arrêt du 20 juin 2017 qu'il n'était pas autorisé de se garer sur la voie publique devant son propre garage (le domaine public n'appartenant à personne)

Désormais, à Maubert-Fontaine, les propriétaires des « voitures-ventouses » (véhicules occupant longuement l'espace public de stationnement sans jamais bouger) recevront une mise en demeure. En l'absence de réaction, ces véhicules seront mis en fourrière (avec les conséquences financières que cela implique pour leur propriétaire)



Informations pratiques



RAPPELS



Nourriture aux animaux errants :

Il est important de rappeler que la loi française interdit le nourrissage des animaux sauvages. Le règlement sanitaire départemental des Ardennes stipule en article 120 : Il est interdit de jeter ou de déposer des graines ou nourriture en tous lieux publics pour y attirer les animaux errants, sauvages ou redevenus tels, notamment les chats ou les pigeons ; la même interdiction est applicable aux voies privées, cours ou autres parties d'un immeuble lorsque cette pratique risque de constituer une gêne pour le voisinage ou d'attirer les rongeurs. Toutes mesures doivent être prises si la pullulation de ces animaux est susceptible de causer une nuisance ou un risque de contamination de l'homme par une maladie transmissible.



Déjections canines :

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public communal. En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe. (Article R632-1 du Code Pénal)

Est puni de la même peine le fait de déposer ou d'abandonner sur la voie publique des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, en vue de leur enlèvement par le service de collecte, sans respecter les conditions fixées par l'autorité administrative compétente, notamment en matière de jours et d'horaires de collecte ou de tri des ordures.



Taille des haies :

Article D 161-24 : Les branches et racines des arbres qui avancent sur l'emprise des chemins ruraux doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin. Les haies doivent être conduites à l'aplomb de la limite des chemins ruraux. Dans le cas où les propriétaires riverains négligeraient de se conformer à ces prescriptions, les travaux d'élagage peuvent être effectués d'office par la commune, à leurs frais, après une mise en demeure restée sans résultat.

Collecte des déchets : le vendredi matin des semaines impaires.

Sortir le bac le jeudi après 18h, les poignées tournées vers la chaussée. Ce bac doit être rentré rapidement après vidange.



Collecte du tri sélectif : le vendredi matin des semaines paires.

Sortir les sacs le jeudi après 18h.

Collecte des encombrants (des « monstres »)

Celle-ci aura lieu **le mardi 14 septembre 2021**. Les maubériens qui le désirent pourront sortir leurs objets encombrants en prenant garde de ne pas gêner la circulation des piétons sur les trottoirs. Nous rappelons que cette opération de ramassage a un coût important pour la commune : à chaque fois que cela est possible, il est préférable de conduire soi-même ses encombrants à la déchèterie, ou si c'est envisageable, de les confier à la récupération (à Bell'Occas par exemple).



Informations pratiques



A l'attention des nouveaux habitants



Les nouveaux habitants de Maubert-Fontaine doivent se présenter en mairie afin d'être enregistrés auprès du service des ordures ménagères.

Il leur sera remis un calendrier des collectes des poubelles et du tri sélectif ainsi qu'un livret de bienvenue avec les différentes informations sur la vie du village

De même, en cas de déménagement, il y a nécessité pour le locataire et/ou le propriétaire, d'avertir la mairie pour éviter une surfacturation.

Cyber malveillance



Assistance et prévention en sécurité numérique

Cybermalveillance.gouv.fr a pour missions d'assister les particuliers, les entreprises, les associations, les collectivités et les administrations victimes de cyber malveillance, de les informer sur les menaces numériques et les moyens de s'en protéger.

Un kit de sensibilisation a été réalisé par Cybermalveillance.gouv.fr et ses membres. Il vise à sensibiliser aux questions de sécurité du numérique, à partager les bonnes pratiques dans les usages personnels, et de manière vertueuse, à améliorer les usages dans le cadre professionnel. Il est téléchargeable sur le site : cybermalveillance.gouv.fr

ADIL Agence Départementale d'Information sur le Logement

située au 6 rue Noël à Charleville-Mézières, est une association agréée par le Ministère du Logement.

Elle offre aux particuliers un conseil complet gratuit et neutre sur l'ensemble des questions ou problèmes qu'ils peuvent rencontrer qu'ils soient d'ordre financiers, fiscaux ou juridiques en rapport avec l'habitat.

L'Agence, grâce à ses juristes, vous permettra d'obtenir une réponse gratuite, claire et certifiée.

Que vous soyez locataire, propriétaire, copropriétaire ou futur accédant à la propriété, toute la réglementation vous sera expliquée.

Pour bénéficier de ses services vous pouvez la contacter par téléphone au 03 24 58 28 92, par mail à adil@adil08.fr ou en vous rendant directement à l'agence située au 6 rue Noël à Charleville-Mézières.

